

Note d'information sur le passage à 4 joueurs des équipes évoluant en Pré-Régionale et D1 du Championnat masculin par équipes. Date de mise en œuvre : 1^{ère} PHASE de la SAISON 2014/2015

Chers amis,

1. Les décisions prises.

A compter de la saison 2014/2015, une réforme régionale est mise en place pour homogénéiser le niveau régional masculin avec le niveau national. La réforme départementale s'impose pour la Pré-Régionale et la D1.

2. Modifications des divisions D0 et D1.

- Afin de conserver un maximum de joueurs au niveau D0 et D1, la pyramide départementale (1 D0, 2 D1) va évoluer avec la création d'une poule supplémentaire en D0 et une poule en D1.
- La pyramide devient : 2 D0 et 3 D1, le reste ne changeant pas.
- Actuellement, 1 D0 et 2 D1 : 24 équipes de 6 joueurs soit 144 joueurs.

Pour garder notre nombre de 144 joueurs répartis en équipes de 4 joueurs, nous avons besoin de : 36 équipes répartis en poule de 8 : 4,5 poules.

Nouvelle formule : 2 D0 + 3 D1 : 40 équipes de 4 joueurs : 160 joueurs.

3. La rencontre.

Dans la rencontre à 4 joueurs, toutes les parties se jouent (18 parties), identique à la formule actuelle.

4. La composition des poules : Les montées en fin de 2^{ème} phase 13/14.

- Pour compléter ces poules et selon le nombre de descentes de Région, il faudra rajouter un certain nombre de D0 et de D1. Ces places seront attribuées de la manière suivante :

A l'issue de la 2^{ème} phase de la saison 2013/14 :

- Les 2 premiers de chaque poule de D1 montent en D0.
- Les 2 premiers de chaque poule de D2 montent en D1.
- Les meilleurs 2^{èmes} de D3, D4 et D5 intégreront la division supérieure.
- Il sera proposé aux clubs des équipes supplémentaires dont le calcul se fera de la manière suivante :

5. L'attribution des équipes supplémentaires.

A l'issue de la 2^{ème} phase de la saison 2013/2014, des points seront attribués en fonction des divisions dans lesquelles les équipes joueront la première phase de la saison 2014/2015 en suivant le barème suivant :

- Un club n'ayant qu'une seule équipe en Région se verra attribuer 4 points.
- Une équipe de D0 aura 3 Points.
- Une équipe de D1 aura 2 Points.
- Une équipe descendant en D2 aura 1 Point.

➤ En fonction de ces points, il sera effectué un classement avec le tri suivant.

○ Nombre d'équipes puis points obtenus.

- Le nombre d'équipes et de points obtenus définiront le nombre d'équipes supplémentaires proposées aux clubs en D0 et D1.

- Les clubs ayant 3 équipes se verront attribuer deux équipes supplémentaires. Les clubs ayant 2 équipes se verront attribuer 1 équipe supplémentaire.

Pour compléter éventuellement les places disponibles et pour les clubs n'ayant qu'une équipe dans ce classement, il pourra être proposé également une équipe supplémentaire en fonction des besoins. Ce choix se fera en fonction des points obtenus dans le classement.

- Lorsque les places disponibles en D0 seront complétées, les équipes supplémentaires suivantes seront intégrées en D1.

- En cas d'égalité entre plusieurs associations, le classement sera réalisé comme suit :

- La position de sa première équipe évoluant dans la plus haute division.
- L'équipe la mieux classée dans sa poule à l'issue de la phase.

- Si en cas de refus des clubs, des places restent disponibles à l'issue de ces choix, les places restantes seront proposées aux équipes de D2 qui souhaiteraient jouer en D1. Le critère de sélection sera fait par le classement des équipes de D2 à l'issue de la phase 2. (Art 8 des Règlements fédéraux).

6. Le planning proposé pour la mise en place de ce changement est le suivant :

13 janvier :	Proposition au Comité Directeur.
15 janvier :	Réunion d'information avec les Clubs.
27 Avril :	Dernière journée de championnat.
16 Mai :	Le Comité diffuse les classements définitifs en indiquant les équipes montantes et descendantes connues ainsi que le classement pour les attributions d'équipes supplémentaires.
06 juin :	<u>Feuille de réengagement avec les équipes supplémentaires proposées.</u>
26 juin :	Date limite de retour des engagements des équipes.
1 ^{ère} semaine de juillet :	Constitution des poules
7 juillet :	Diffusion des Poules départementales.
Réunion de rentrée :	Retour du choix du jour de rencontre pour chaque équipe.